

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article522>



Règlement type départemental

- Administratif - Directeurs -

Date de mise en ligne : dimanche 24 septembre 2017

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

Règlement type départemental

Le nouveau règlement départemental, après consultation du CDEN du 5 juillet 2017, entre en vigueur à la rentrée 2017. Le règlement départemental de septembre 2008 est abrogé.

Les règlements des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Seine-Maritime présentés lors du premier conseil d'école devront prendre appui sur ce document.